



VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP- 2024/97

ARRETE

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION
ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise **PERON TP représentée par Mr PERON**
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu sécuriser les usagers, il y a lieu de réglementer la circulation pour la réalisation d'un branchement AEP.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la période du **lundi 10 juin au mercredi 12 juin 2024** inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant la Route du Suet au niveau du numéro 893 de la voie, sera réglementée par un alternat par feux. La section se situe en agglomération de la RD 23 sur le territoire de la commune de Cruseilles.

ARTICLE 2 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 3 :

Les entreprises PERON TP sera chargée ;

De veiller à La signalisation et au balisage du chantier qui seront mis en place et entretenus par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les entreprises PERON TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- Le Conseil départemental

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 7 juin 2024

Le Maire

Sylvie MERMILLOD



Affiché le : 11 JUIN 2024